

CCAS DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Nombre de membres : en exercice : 13
présents : 8
votants : 11

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **Franck CACHELEUX, Philippe CARME, Muriel DUCRUET, Dominique FOLLEA, Nathalie HAPPE, Monique MARLIN, Claire MERLAND LEHMANN, Richard THOMASSIER.**

EXCUSES : Monsieur **Baptiste BOURSIER** qui donne procuration à monsieur Richard THOMASSIER, madame **Judith MARSILLE**, monsieur **Jean-Louis JANIN**, madame **Julie TRAUMANN** qui donne procuration à Dominique FOLLEA, madame **Christine VUONG** qui donne procuration à Nathalie HAPPE.

ABSENTS :

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration nomme Madame **Monique MARLIN** au poste de secrétaire de séance.

N° 01 - 07 - 2026

Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : R. THOMASSIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil d'administration que, lors de chaque séance du conseil d'administration, un secrétaire doit être désigné pour retranscrire les votes et les débats.

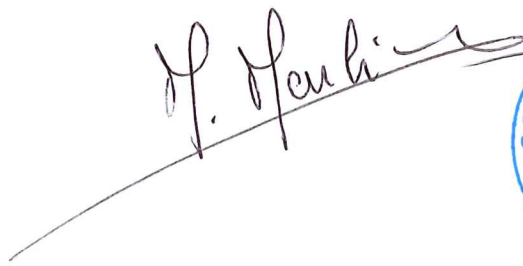
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 11 voix - se prononce sur :

- La désignation de Madame Monique MARLIN, élue membre du conseil d'administration, pour prendre la fonction de secrétaire de cette présente séance.

Pour copie conforme, Fillinges le
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74),

La secrétaire de séance,
Monique MARLIN.

Le Maire,
Richard THOMASSIER.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

CCAS DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Nombre de membres : en exercice : 13
présents : 8
votants : 11

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **Franck CACHELEUX**, **Philippe CARME**, **Muriel DUCRUET**, **Dominique FOLLEA**, **Nathalie HAPPE**, **Monique MARLIN**, **Claire MERLAND LEHMANN**, **Richard THOMASSIER**.

EXCUSES : Monsieur **Baptiste BOURSIER** qui donne procuration à monsieur Richard THOMASSIER, madame **Judith MARSILLE**, monsieur **Jean-Louis JANIN**, madame **Julie TRAUMANN** qui donne procuration à Dominique FOLLEA, madame **Christine VUONG** qui donne procuration à Nathalie HAPPE.

ABSENTS :

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration nomme Madame **Monique MARLIN** au poste de secrétaire de séance.

N° 02 - 07 - 2026

Approbation procès-verbal

Rapporteur : R. THOMASSIER

Monsieur le Président demande aux membres présents lors dernier Conseil d'administration de lui faire part de leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 3 juin 2026.

Le Conseil d'administration par 11 voix :

- Prend acte des éventuelles remarques ;
- Adopte le procès-verbal de la séance du 3 juin 2026.

Pour copie conforme, Fillinges le
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74),

La secrétaire de séance,
Monique MARLIN.

Le Maire,
Richard THOMASSIER.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

CCAS DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Nombre de membres : en exercice : 13
présents : 8
votants : 11

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **Franck CACHELEUX, Philippe CARME, Muriel DUCRUET, Dominique FOLLEA, Nathalie HAPPE, Monique MARLIN, Claire MERLAND LEHMANN, Richard THOMASSIER.**

EXCUSES : Monsieur **Baptiste BOURSIER** qui donne procuration à monsieur Richard THOMASSIER, madame **Judith MARSILLE**, monsieur **Jean-Louis JANIN**, madame **Julie TRAUMANN** qui donne procuration à Dominique FOLLEA, madame **Christine VUONG** qui donne procuration à Nathalie HAPPE.

ABSENTS :

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration nomme Madame **Monique MARLIN** au poste de secrétaire de séance.

N° 03 - 07 - 2026

Adoption du Règlement d'attribution des aides

Rapporteur : R. THOMASSIER

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,

Considérant que l'aide sociale facultative n'a aucun caractère obligatoire et relève d'une volonté politique,

Considérant que ce règlement est élaboré dans un souci de transparence et d'équité de traitement des administrés et vient formaliser les règles d'attribution des aides sociales facultatives portées par le CCAS en complément des aides légales.

L'élaboration de ce règlement répond à une double utilité :

- Servir de base juridique aux décisions individuelles prises en matière de d'aides sociales facultatives,
- Constituer un guide d'information pratiques en direction des administrés et des intervenants en déclinant les différents types d'aides et leurs conditions d'éligibilité.

Le Conseil d'administration par 11 voix :

- Adopte le Règlement d'attribution des aides ;
- Autorise le Président à signer toutes les formalités administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour copie conforme, Fillinges le
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74),

La secrétaire de séance,
Monique MARLIN.

Le Maire,
Richard THOMASSIER.

M. Thoma



[Signature]

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

CCAS DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 7 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Nombre de membres : en exercice : 13
présents : 8
votants : 11

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **Franck CACHELEUX, Philippe CARME, Muriel DUCRUET, Dominique FOLLEA, Nathalie HAPPE, Monique MARLIN, Claire MERLAND LEHMANN, Richard THOMASSIER.**

EXCUSES : Monsieur **Baptiste BOURSIER** qui donne procuration à monsieur Richard THOMASSIER, madame **Judith MARSILLE**, monsieur **Jean-Louis JANIN**, madame **Julie TRAUMANN** qui donne procuration à Dominique FOLLEA, madame **Christine VUONG** qui donne procuration à Nathalie HAPPE.

ABSENTS :

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration nomme Madame **Monique MARLIN** au poste de secrétaire de séance.

N° 04 - 07 - 2026

Subvention à l'association Les P'tits petons

Rapporteur : R. THOMASSIER

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu d'étudier comme chaque année les demandes de subventions de fonctionnement des associations.

Il rappelle le devoir d'exigence que les communes comme les CCAS doivent avoir vis-à-vis des associations et du formalisme nécessaires aux demandes.

Il présente le tableau synthétique des demandes reçues à ce jour et propose à chacun de les étudier pour un arbitrage au prochain Conseil d'administration.

Toutefois, Il apparaît que la demande de l'association « Les p'tits petons » a été aiguillée vers le CCAS alors qu'elle relève davantage du budget général. Le Conseil municipal ayant statué le 5 juin dernier sur les montants de subvention aux associations, il propose de statuer sur cette demande ce jour.

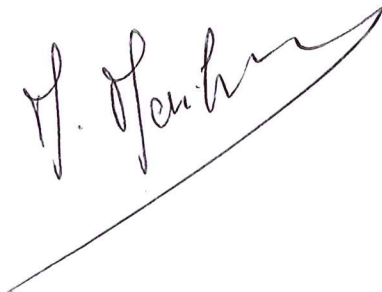
Le Conseil d'administration par 11 voix :

- Décide de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500€ à l'association « Les P'tits petons »,
- Autorise le Président à signer toutes les formalités administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour copie conforme, Fillinges le
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74),

La secrétaire de séance,
Monique MARLIN.

Le Maire,
Richard THOMASSIER.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le